Nations Unies E/ESCAP/69/L.13



Conseil économique et social

Distr.: Limitée 27 avril 2013

Français

Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013 Point 3 d) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions

régionales: Environnement et développement

Projet de résolution

Auteur: Thaïlande

Coauteurs: Australie, Cambodge, Indonésie, Japon, Kazakhstan,

République de Corée, Singapour et Viet Nam

Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le paragraphe 119 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, dans lequel la Conférence a reconnu que l'eau est au cœur du développement durable car elle est étroitement liée à plusieurs problèmes mondiaux clefs, réaffirmant qu'il importe d'intégrer les questions liées à l'eau dans la problématique du développement durable et soulignant l'importance capitale de l'eau et de l'assainissement pour les trois dimensions du développement durable,

Rappelant que la période allant de 2005 à 2015 a été proclamée par l'Assemblée générale Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie² », et que l'année 2013 a été déclarée Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau³,

TR 280413 TP280413 E69_L13F

Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

Voir résolution 58/217 de l'Assemblée générale.

Voir résolution 65/154 de l'Assemblée générale.

Rappelant le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁴, et reconnaissant que la gestion des ressources naturelles, y compris l'eau, d'une manière durable et intégrée, est essentielle au développement durable,

Réaffirmant les rôles joués par les organismes du système des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Eau, ainsi que les banques multilatérales et régionales de développement, concernant la promotion d'un échange de vues sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau,

Notant le lancement du Forum de l'eau Asie-Pacifique en septembre 2006 et appréciant les efforts menés actuellement par le Forum pour renforcer les mécanismes visant à redoubler d'efforts en matière de collaboration dans le domaine de la gestion des ressources en eau, tels que ceux qui portent sur l'eau potable et l'assainissement de base, et à accélérer la prise en compte effective de question de la gestion des ressources en eau au niveau national dans le processus de développement socioéconomique des pays de la région Asie-Pacifique,

Soulignant la nécessité de renforcer la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau,

Demandant le développement d'une infrastructure hydraulique écologiquement efficace et un examen plus approfondi de l'utilisation des systèmes, notamment, de récupération des eaux de pluie, de réutilisation de l'eau et de gestion des inondations, afin d'accroître la résilience des pays membres de la région Asie-Pacifique aux catastrophes naturelles,

Prenant note du document final du premier Sommet Asie-Pacifique de l'eau, du Message de Beppu, dans lesquels les dirigeants de l'Asie et du Pacifique ont convenu de donner la priorité la plus haute aux questions de l'eau et de l'assainissement dans leurs plans et programmes économiques et de développement et d'augmenter substantiellement leur allocation de ressources aux secteurs de l'eau et de l'assainissement⁵,

- 1. *Invite* les membres et membres associés:
- a) À travailler à la prise en compte de la gestion des ressources en eau dans les plans de développement économique et social nationaux pour gérer les ressources en eau efficacement, équitablement et durablement et pour renforcer la gestion intégrée des ressources en eau comme un outil important permettant d'établir un lieu entre l'eau et les autres ressources vitales en vue d'assurer le développement durable;
- b) À poursuivre l'engagement pris dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de développer la gestion intégrée des ressources en eau et à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, comme il est énoncé dans la Déclaration du Millénaire⁶, et à

_

Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

Voir www.apwf.org/archive/documents/summit/Message_from_Beppu_071204.pdf.

⁶ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

encourager un examen approprié des questions relatives à l'eau dans les débats du programme de développement des Nations pour l'après-2015;

- c) À promouvoir et partager les expériences concernant l'utilisation efficace des ressources en eau en tenant compte des besoins humains fondamentaux et des équilibres entre la préservation des écosystèmes et les besoins humains domestiques, industriels et agricoles;
- d) À renforcer la coopération en matière de partage des données et connaissances, de recherche et de planification pour promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources en eau, y compris les cours d'eau internationaux;
- e) À promouvoir l'utilisation et le transfert de technologies durables selon des modalités et à des conditions convenues d'un commun accord pour assurer la gestion durable de l'eau et gérer les problèmes de l'eau en vue de réduire au minimum leur impact négatif sur les populations, les moyens de subsistance, l'économie et l'environnement;
- f) À envisager d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la gestion des eaux ménagères et des services d'assainissement pour répondre aux besoins des populations, ainsi que pour assurer un approvisionnement en eau sans risque pour les écosystèmes, la santé humaine et le bien-être humain;
- g) À encourager toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, à régler les problèmes liés à l'eau;
- h) À envisager de participer au deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau, qui sera accueilli par le Gouvernement thaïlandais à Chiang Mai du 14 au 20 mai 2013, sur le thème « Sécurité de l'eau et problèmes posés par les catastrophes liées à l'eau: volonté politique et engagement »;
- i) À envisager d'aider et de participer activement au septième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Daegu Gyeongbuk (République de Corée) en 2015;
- j) À envisager de participer à l'édition 2014 de la Semaine internationale de l'eau de Singapour, du 1^{er} au 5 juin 2014;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

- a) De travailler en coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies pour recourir de manière efficace aux technologies et à l'innovation dans tous les domaines pertinents de la gestion de l'eau au bénéfice de la région Asie-Pacifique;
- b) De faciliter le partage, par les membres et membres associés aux niveaux régional et sous-régional, des expériences, bonnes pratiques et technologies dans la gestion intégrée des ressources en eau;
- c) De continuer de fournir et de favoriser, en consultation avec les membres et membres associés, un programme de développement des capacités permettant d'assurer la résilience aux catastrophes liées à l'eau et de gérer les risques liés à l'eau dans les pays de l'Asie et du Pacifique, qui soit adapté aux différents groupes de parties prenantes par le partage du savoir;

- d) De prendre des mesures appropriées pour sensibiliser le public à l'importance de la prise en compte de l'eau dans le développement durable dans le cadre du mandat et du programme de travail du secrétariat;
- e) De faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.